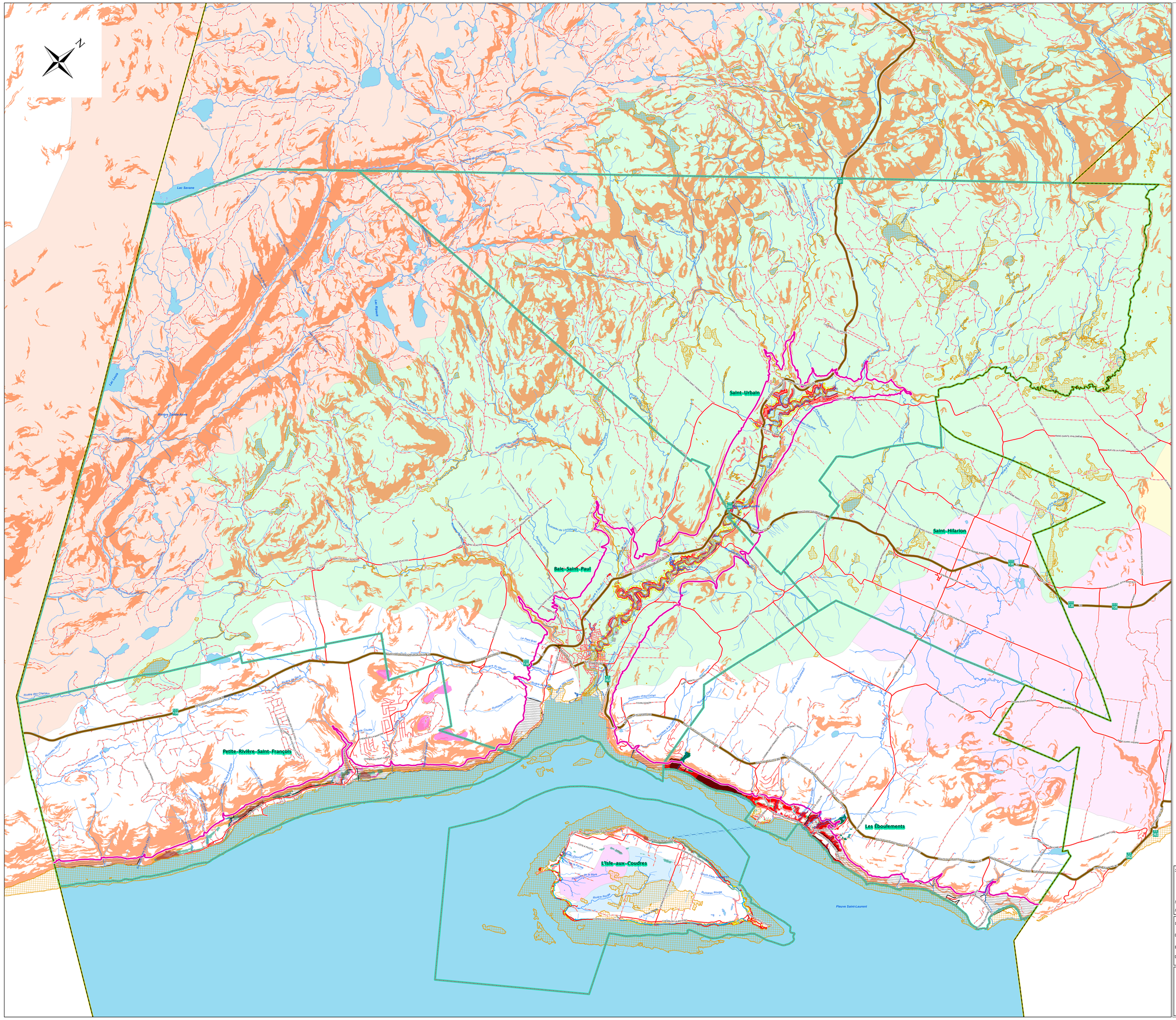

MRC de Charlevoix

Schéma d'aménagement et de développement

CONTRAINTES NATURELLES

Feuillet B

LÉGENDE

- Limite MRC de Charlevoix
- Limite municipale
- Route nationale
- Route
- Rue
- Chemin
- Piste d'atterrissage
- Traversier

Bassins versants

- Rivière du Gouffre
- Rivière Rouge
- Ruisseau de la Mare
- Rivière Malbaie
- Rivière Sainte-Anne
- Rivière Jean-Noël

Zone de contraintes

Zones exposées aux mouvements de terrains et érosion des berges

- E
- E-NA1
- E-NH
- E-NHd
- E-NR
- NA1 talus; Zone A1 Tampon
- NA1; Zone A1; Zone A
- Zone A2
- Zone A2 Tampon
- NA2
- NA2 talus
- NC
- NC talus
- NH
- NH talus
- NHd; Zone B
- Zone B sans expertise géotechnique
- NR
- NR talus
- NS1
- Zone C
- NS1 talus
- NS2 talus; Zone ns2
- NS2; Zone NS2

Zones potentiellement exposées aux mouvements de terrains

- Zone visée par des dispositions particulières
- Ligne d'élévation (hypsométrique) de 150 mètres

Zones inondables

- 20-100 ans
- 0-20 ans

Isle-aux-Coudres

- 0-100 ans
- 0-20 ans
- 0-2 ans

Milieu humide

- Milieu humide

Pentes fortes

- Pentes 31% et plus

Sommets

- Sommets protégés

0 1 2 4
kilomètres

1:55 000

Source: Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec
Ministère des Transports du Québec
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération Québécoise des Clubs Quads

Projection cartographique: Modified Transverse Mercator (MTM), Fuseau 7, Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83)

Réalisation: Michel Mercure, Service de l'aménagement du territoire

Date d'adoption PSAR :1: 13 juillet 2011
Date d'adoption SADR: 11 juillet 2012
Entrée en vigueur SADR: 06 mai 2015
Date de mise à jour: 21 août 2018

MODIFICATIONS

No. Règlement	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
173-18	13 juin 2018	21 août 2018

Directrice générale

Préfet